



Dans l'arrêt Oakes, La Cour nous apprend que les droits et libertés enchâssés dans la Charte ne sont pas « absolue » : l'État peut faire la démonstration que certaines restrictions sont justifiées dans le cadre d'une « société libre et démocratique » pour la poursuite de certains objectifs sociaux jugés fondamentalement importants. Pareille démonstration requiert que l'État établisse qu'il satisfait les critères de l'arrêt Oakes, c'est-à-dire, le « test Oakes ». Cela dit, ce test ne fait pas l'unanimité. Oakes a-t-il été une « bonne » ou une « mauvaise » chose ?

# La fin de Oakes ? The end of Oakes?

Mark Antaki  
Daniel Weinstock  
Alan Brudner  
Jocelyn Maclure  
Luc Tremblay  
David Beatty  
Lorraine Weinrib  
Jean-François Gaudreault-DesBiens

Brian Slattery  
Sébastien LeBel-Grenier  
Grégoire Webber  
François Chevette  
Sujit Choudry  
Danielle Pinard  
Denise Réaume  
Maxime Panaccio

8 et 9 décembre 2006  
Salon des professeurs  
Faculté de droit  
Université de Montréal  
Pavillon Maximilien-Caron  
3101, chemin de la Tour